

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

**Séance du 24 septembre 2004  
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri  
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max  
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - Aménagement des quais rive gauche- Consultation pour la réhabilitation du bâtiment du BCMO - Autorisation**

MMonsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la suite du transfert de gestion en date du 22 octobre 1999 consenti à notre établissement par l'Etat et portant sur les emprises appartenant au Domaine Public fluvial comprises entre les allées de Bristol au nord et la rue de la Seiglière au sud, la Communauté Urbaine dispose d'un bâtiment situé Quai Richelieu appelé BCMO, ancien centre d'embauche Richelieu.

Dans le cadre du projet d'aménagement des quais, la Communauté urbaine souhaite que ce bâtiment participe à l'animation notamment commerciale des espaces publics.

Pour ce faire, elle envisage de confier à un tiers dans le cadre d'une autorisation à titre précaire le soin de réhabiliter ledit immeuble afin d'y exercer une activité de restauration et de permettre l'exercice d'activités contribuant à l'animation des quais telles que le tourisme fluvial, la location de vélos.

La Mission Quais et l'équipe Corajoud ont élaboré un dossier de consultation permettant de lancer un appel à candidatures et de choisir le futur titulaire. Il comprend le règlement de la consultation, le projet de convention d'occupation du domaine public complété par le cahier des charges architectural.

Les candidatures seront examinées par une commission extra-communautaire présidée par le Président de la CUB ou son représentant et composée de :

- 3 élus bordelais désignés par le maire de Bordeaux
- 2 élus de la CUB désignés par le Président
- M. Corajoud, concepteur du projet d'ensemble ou son représentant
- Le Directeur Général de la CUB ou son représentant
- Le Directeur Général des Services techniques de la CUB ou son représentant
- Le Directeur Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant
- Le Directeur de la voie publique de la Ville de Bordeaux ou son représentant
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et de l'industrie désigné par son Président

Le dossier est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Mission Quais (9<sup>ème</sup> étage- porte 908)

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation
- décider que les conditions financières de la convention d'occupation du domaine public pourront être dérogatoires à la délibération n° 2004/0059 du 16 janvier 2004 en fixant les tarifs, le montant de la redevance constituant un critère de choix du futur occupant.
- autoriser le Président à lancer la consultation et à prendre tout acte utile.
- confirmer en tant que de besoin la délégation confiée à M. le Président en matière de convention d'occupation du domaine public afin qu'il puisse signer l' AOT correspondante avec l'occupant qu'il aura librement choisi aux termes de la procédure.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,  
pour le Président  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
12 OCTOBRE 2004

M. PATRICK BOBET